



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, que la Ville de Louiseville a vendu les terrains connus et désignés comme suit, à savoir :

- À Mario Béland, le lot 6 512 907 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 4 025,10 \$ taxes en sus ;
- À Émondage Mario Béland, le lot 6 512 908 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 70 974,90 \$ taxes en sus
- À Les porcheries Yvon Giguère inc., les lots 4 020 409 et 4 020 410 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 8 000,00 \$ taxes en sus, le cas échéant.

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19) et au Règlement numéro 721 relatif à la publication des avis publics municipaux.

DONNÉ à Louiseville, ce 16^e jour du mois de février 2023.

Maude-Andrée Pelletier, greffière